



Infos communales Saint-Médard 2018



COMPTE RENDU du Conseil Municipal Du vendredi 25 mai 2018

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Odile GIRAUD - Valérie DA FONTE – Michèle THOLLOT – Laure SIRGUEY – Théo BALICHARD - Jennifer BARONNIER - Michel FAURE – Valentino GOFFART
Yves LAURANSON - Françoise MERLLIE - Maxime THOLOT

Absents et excusés :

Kévin CHERBUT (pouvoir donné à Sébastien DESHAYES) et Joaquim LOMBARD (pouvoir donné à Maxime THOLOT)

A l'ordre du jour :

- Personnel communal
 - Convention avec le Centre de Gestion de la Loire, pour la gestion de l'assurance chômage
 - Création d'un poste d'agent technique et nouveau tableau des effectifs
- Ecole
 - Prévisions des effectifs pour la rentrée de septembre 2018
 - Répartition des élèves par classe
 - Mise à disposition de personnel communal
- Cimetière
 - Compte-rendu de la commission patrimoine
 - Avenant au règlement intérieur pour rétrocession exceptionnelle d'une concession
- Travaux Halle des sports : Avant-projet et réflexions sur le lot 3
- Station d'épuration de Feytibout : curage de la lagune
- Travaux de voirie 2018
- Mise en vente du Centre Technique Municipal
- CCFE : Communauté de Communes de Forez-Est : Compétences
- Urbanisme : Permis de construire et autorisation de travaux délivrés
- Visite de Monsieur Le Sous-Préfet
- Point sur les associations : Assemblée générale, manifestations...
- QUESTIONS DIVERSES

IMPORTANT

**Allez en pages 4 et 5
pour les dates à retenir**

PERSONNEL COMMUNAL

Convention avec le Centre de Gestion de la Loire, pour la gestion de l'assurance chômage

La mairie devra payer les indemnités de chômage d'un agent communal licencié le 24 avril 2018. La municipalité souhaite s'affilier à ce Centre de Gestion de la Loire pour apporter à la commune une aide, des conseils et surtout un suivi complet de l'agent au niveau de sa recherche effective d'emploi.

Création d'un poste d'agent technique et nouveau tableau des effectifs

Suite à la suppression des aides du gouvernement au niveau des agents communaux, la municipalité a décidé de fidéliser nos agents. Un agent communal, profil espace vert et plâtrier peintre, est arrivé sur la commune depuis octobre 2017 et la municipalité a décidé de l'embaucher à partir du 1^{er} juillet 2018, à temps complet.

ECOLE

Prévisions des effectifs pour la rentrée de septembre 2018

Odile GIRAUD, adjointe et responsable de l'école, annonce une stabilité des effectifs pour la prochaine rentrée : 111 élèves contre 112 en 2017 (sans compter les PS1). Il faut également noter que l'école a enregistré plusieurs départs en cours d'année suite à des déménagements. Toutefois, il faut souligner que pour les rentrées de septembre 2020 et 2021, il y aura plus de départs en 6^{ème} que d'entrées en maternelle, d'où une baisse conséquente à venir.

Répartition des élèves par classe

Le nombre d'élèves par niveau et par classe étant très disparate, l'équipe enseignante travaille sur une nouvelle répartition pour la rentrée de 2018.

Mise à disposition de personnel communal

Malgré cette baisse d'effectifs, le corps enseignant souhaite conserver le même personnel communal avec le même temps de présence. Il faut noter une hausse de la fréquentation du périscolaire, notamment pour le soir. Afin de proposer aux familles un meilleur service, il est décidé de mettre deux agents à la surveillance et à l'animation de la garderie du soir.

CIMETIERE

Compte-rendu de la commission patrimoine

Il y a eu un morceau de pierre de la vierge, vers son pied, qui est tombé sur le toit de l'église. La commission patrimoine s'est penchée sur le sujet pour des raisons de sécurité. Apparemment, il n'y a pas d'urgence car en comparant avec d'anciennes photos, cette partie s'est détachée depuis longtemps. Toutefois, la commission restera attentive.

Il a été question des bachas rue froide, de Bellemontée et de la Rosalie, ils mériteraient des travaux de décaissement et d'enrochement. Certains administrés les utilisent pour leurs animaux ou pour l'arrosage des jardins.

Avenant au règlement intérieur pour rétrocession exceptionnelle d'une concession

Michèle THOLLOT, adjointe, responsable du cimetière, a informé le conseil que 2 personnes ont demandé la rétrocession de leur concession. Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour la gratuité de toute rétrocession, quelle qu'en soit la durée restante. Le règlement intérieur du cimetière sera modifié en ce sens.

TRAVAUX HALLE DES SPORTS – LOT 3

Laure SIRGUEY, adjointe, responsable des travaux, a fait part au conseil du projet de la Halle des sports, lot N°3. Ce lot correspond aux revêtements sportifs avec :

- ✚ La réfection totale du revêtement sportif où se trouve actuellement le tennis. Un groupe de travail est créé afin de rediscuter de ce concept sportif très peu utilisé sur la commune.
- ✚ L'aménagement du sol du city stade avec une dalle et un gazon synthétique, à voir.

La commission travaux rénovation appartement se penchera dans les prochains jours sur la rénovation de l'appartement situé au-dessus de bibliothèque. La commission va établir un état des lieux, réaliser des scénarii, un chiffrage et présentera le projet au conseil municipal.

STATION D'EPURATION DE FEYTIBOUT

Sébastien DESHAYES, maire de la commune, fait part des résultats du diagnostic du réseau d'assainissement. Il en ressort que la station d'épuration est arrivée à saturation. D'autre part il est urgent de faire un curage de la lagune, bassin tampon de rétention. Les travaux seront lancés très rapidement.

TRAVAUX VOIRIE 2018

Sébastien DESHAYES, maire de la commune, a informé le conseil municipal que l'Entreprise DEGRUEL a repris entièrement l'émulsion , la réfection de voirie en bi-couche vers la Baronnière.

Mise en vente du Centre Technique

Le Centre Technique municipal, comme annoncé au dernier conseil, a été mis en vente.

CCFE - COMPETENCES

Sébastien DESHAYES annonce au conseil municipal que la commune de Saint-Médard ne percevait pas de dotation de compensation de la communauté de communes au titre de la mise en place de la TPU (taxe professionnelle unique) . Au contraire, la commune versait près de 15 000€. La commune est en attente de la révision de la dotation de compensation.

URBANISME

Michèle THOLLOT, adjointe, responsable de l'urbanisme, informe le conseil municipal sur les permis de construire et autorisation des travaux délivrés. Nous rappelons que ces dossiers sont sur le panneau d'affichage de la mairie.

Visite de Monsieur Le Sous-Préfet

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES et son équipe
Auront le plaisir d'accueillir Monsieur Le Sous-Préfet,
Rémi RECIO,
Le mercredi 13 juin à 9 heures
Sur notre commune.



Point sur les ASSOCIATIONS

Une présentation des associations a été faite par Valérie DA FONTE, adjointe, responsable des associations.

Assemblée Générale du Basket

Vendredi 8 juin à 18h45 à la salle d'animation

Finale de la Coupe de la Loire Basket

Samedi 16 juin à la Halle des sports



SAMEDI 16 JUIN
Finale Coupe de la Loire

Attention, message destiné
à tous les villageois et
notamment aux riverains de
la Halle des sports. Le sens
de circulation sera à sens
unique ce jour.

Concert chorales sous le couvert de la MJC

Dimanche 17 juin à 17h à l'Eglise de Saint-Médard
3 chorales : Saint-Médard, Aveizieux, Chevrières

Fête de la musique

Vendredi 22 juin à 19 heures sur la place du village
La piste est ouverte à tous

Assemblée Générale de la MJC

Jeudi 28 juin à 19h30 à la salle d'animation

Spectacle de l'école

Vendredi 29 juin à 18 heures à l'école

La Chorale « Fleurs des Chants » vous propose un
CONCERT
Avec la participation des chorales
de Chevrières et d'Aveizieux
Dimanche 10 Juin 2018, 17h
Eglise de Saint-Médard-en-Forez
Infos et renseignements : mjc.saint.medard@gmail.com



Kermesse de l'école

Samedi 30 juin à la Halle des sports
Organisée par le Comité d'animation

APPEL AUX HABITANTS !

Le comité d'animation de l'école organise

la kermesse de l'école le samedi 30 Juin de 14h à 19h à la halle des sports.

**Nous recherchons pour cette occasion des bénévoles
pour nous aider à tenir les stands (stands de jeux, buvette,...)**

Jeunes ou moins jeunes, adolescents, retraités, grands-parents..., si vous êtes intéressés pour donner un peu de votre temps, merci de contacter Magali DARME-GLORIA au 06.01.73.17.59

Votre aide sera précieuse pour la réussite de cette journée festive !

Nous vous remercions, le comité d'animation de l'école.



Course de vélos

Samedi 30 juin à 13h30 à l'entrée de Bourg

Organisée par les cyclos-randonneurs de Saint-Galmier en partenariat avec la municipalité de Saint-Médard.

Les organisateurs cherchent des bénévoles pour la sécurité des cyclistes et notamment aux différents carrefours. Des places gratuites du bowling au Casino de Montrond seront distribuées à toutes personnes qui viendront donner de leur temps pour l'organisation.

Plus d'infos auprès d'Eric BALICHARD au 06 89 66 45 35.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement

Le recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019. La municipalité doit nommer un coordonnateur communal du 17 janvier au 16 février, la personne sera responsable des deux agents recenseur et du suivi de la collecte en collaboration avec l'INSEE. Michèle THOLLOT se porte volontaire.

INFOS COMMUNALES

Permanence Transports Scolaires

Suite à la dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES, il n'y aura plus de permanence transports à la mairie de Saint-Médard. Nous aiderons cependant **uniquement** certains cas particuliers, **les apprentis et les familles séparées**. Les autres dossiers seront à saisir sur internet : http://www.loire.fr/jcms/c_831612/inscription-et-suivi-en-ligne. Les personnes concernées peuvent passer en mairie aux heures d'ouverture.

Fermeture exceptionnelle de la mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé exceptionnellement **le jeudi 21 juin** en raison d'une journée de formation.

INFOS ASSOCIATIVES

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



prêt
gratuit

la bibliothèque est ouverte
toute l'année
samedi et dimanche
de 10h à 11h30

Le fonds est constitué d'environ 2000 ouvrages et de nouveaux sont achetés régulièrement grâce au financement de la municipalité, ainsi que 2 abonnements à des périodiques (*Géo – J'aime lire*).

En outre, la médiathèque départementale de Montbrison met à disposition environ autant pour diversifier et renouveler ce fonds en prêt : un échange de 500 livres (au lieu de 600 jusqu'à fin 2017) et 100 CD/DVD, a lieu 3 fois dans l'année. Un système de réservation et de navette mensuelle, ainsi qu'un accès possible à des ressources numériques depuis chez vous, complètent la panoplie des services.

Quelques animations viennent ponctuer l'année.

Dernièrement, nous avons procédé à un tri dans le fonds propre afin de retirer les ouvrages « dépassés », qui ne présentaient plus d'intérêt si ce n'est encombrer les étagères... Nous espérons que vous appréciez une présentation un peu plus aérée.

Globalement, nous essayons de privilégier la qualité d'un fonds toutefois assez modeste. C'est la raison pour laquelle il est important d'assurer la meilleure rotation possible. Aussi, nous vous rappelons que les prêts sont accordés pour une durée d' 1 mois (qu'il est ponctuellement possible de prolonger pour 1 à 4 semaines supplémentaires).

Nous vous informons que désormais, chaque lecteur **adulte** peut emprunter jusqu'à **5** ouvrages à la fois, **10** pour les **enfants**. *Pour que chacun puisse profiter des nouveautés, il est important de rendre les livres dans les délais.*

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe composée de 9 bénévoles, faites-vous connaître lors de votre prochain passage à la bibliothèque ! Les activités sont variées et chacun trouve sa place.

Les bénévoles qui
assurent les
permanences vous
remercient de
respecter les horaires.

MJC : Retour sur la soirée Omelette des jeunes

Traditionnellement et comme chaque année, les jeunes de St-Médard ont fêté le « 1er mai » en récoltant des œufs, aliments et boissons auprès des habitants du village afin de préparer la soirée "omelette" du samedi 5 mai à laquelle tous les habitants étaient conviés.

Historiquement et dans la tête de beaucoup d'entre nous, les soirées du 1^{er} Mai et de l'Omelette se font sous la responsabilité bienveillante de la MJC et de ses responsables. Il apparait que depuis plusieurs années, les liens entre les jeunes (16-22ans) et la MJC sont relativement flous et distendus. L'organisation de cette année n'a malheureusement donc pas été optimale et il n'y a pas eu de préparation entre les jeunes et la MJC au préalable hormis sur des questions financières.

En conséquence, lors de la soirée du 5 Mai la Mairie a constaté et signalé plusieurs débordements dans la salle des fêtes (cuisine, plafond,) et à l'extérieur (œufs cassés, verres, crépis tachés, ...). Certaines dégradations entraînant un coût non négligeable pour la collectivité. Nous notons aussi qu'une minorité de jeunes ont participé au rangement et au nettoyage de la salle.

En tant que responsable de la MJC, nous encourageons les jeunes à se retrouver et trouvons très positifs les initiatives d'animation du village par les jeunes, mais pour que cette tradition perdure, il est important à minima, de respecter les personnes et les biens ! Nous attirons également l'attention des parents d'enfants mineurs à être attentif au bon « encadrement » de leurs enfants et à ce qui leur est proposé.

Pour l'année prochaine, la MJC souhaite soutenir les jeunes dans l'organisation pour que la soirée se passe du mieux possible pour tout le monde. Par ailleurs nous vous informons que cette soirée a été déficitaire d'environ 74€. Nous rappelons qu'habituellement les bénéfices de cette soirée sont réservés aux jeunes pour leur permettre d'organiser d'éventuelles sorties et projets dans l'année (Walibi, ...).

Nous demandons donc aux jeunes « responsables » ou qui souhaitent s'impliquer, de bien vouloir contacter la MJC fin 2018 afin de mieux préparer la prochaine "Fête du 1er Mai" et plus globalement de permettre aux jeunes d'être mieux impliqués dans la vie du village.

Pour la MJC de St-Médard-en-Forez

**Son président
Frédéric GLORIA**

MJC : Courrier destiné à tous les villageois daté du 23/05/18

Objet : Gouvernance et avenir de la MJC

Chers adhérents, chères adhérentes,
Habitants de Saint Médard,

Que vous soyez habitant et/ou que vous êtes régulièrement inscrit à une ou plusieurs activités proposées sur le village, vous avez sans doute déjà entendu parlé de la "MJC Loisirs au village". Cette association de St Médard va fêter ses 35 ans, mais son avenir est incertain. Notre MJC est menacée par une baisse de la fréquentation de nos activités entraînant un déficit financier depuis plusieurs années. Ce déficit est aggravé depuis quelques années avec le retrait de certaines dotations du conseil départemental (Sur les activités enfants).

Parallèlement à ces difficultés, nous avons le plus grand mal à renouveler notre conseil d'administration. Sans bénévoles pour s'impliquer de manière régulière, il ne peut avoir d'activités ou de projets.



La MJC Loisirs au Village en quelques chiffres:

- 250 adhérents sur l'année 2017-2018 (dont plus d'une 100aine d'enfants)
- Une 10aine d'activités hebdomadaires, tel que la Zumba, la peinture, le théâtre ou encore la Chorale et le Yoga.
- 5 salariés (temps partiel) et 2 prestataires à l'année.
- 1 centre de Loisirs sur le mois de Juillet accueillant une 40aine d'enfants par jour
- Environ 35'000€ de budget annuel.
- Une équipe d'une 15aines de bénévoles (Conseil d'administration et intervenants) pour assurer le bon fonctionnement de l'association et certains cours.

Les chiffres permettent de vous donner une idée de la taille de notre association. Sachez que sur les activités hebdomadaires, les seules recettes que nous ayons sont les recettes des adhésions.

Pour l'année prochaine, plusieurs activités sont menacées:

- La Chorale: déficit important due au nombre décroissant de choriste
- La Peinture: renouvellement de l'intervenant
- La gym dynamique: recherche d'un nouvel intervenant
- La Zumba: faible nombre de participant
- Le Yoga: renouvellement de l'intervenante

Dans le passé, des activités excédentaires permettaient de compenser celles plus critiques. Ce n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui et chaque activité doit s'équilibrer au mieux.

Toutes nos activités, nos actions et nos orientations sont proposées par les adhérents, lors de nos assemblées générales. La vie d'une association est un bon exemple de l'expérience de la démocratie. Le conseil d'administration est élu lors de ces assemblées pour mettre en place ces différentes activités et projets. Il est renouvelé à chaque assemblée générale et est constitué d'adhérents représentant leur activité, de jeunes du village ou de parents d'enfants concernés par les activités.

Sur 2017-2018, le conseil d'administration est composé de 10 personnes:

- Suzanne Bourgin - Secrétaire
- *Justine Gisclon - Trésorière
- *Muriel Tholot
- *Mireille Thivillier
- Jonathan Dano
- Frédéric Gloria - Président
- *Sébastien Lyonnet
- *Yvan Nerieux
- Anthony Tisseur
- *Vincent Vauzelle

*(*Personnes souhaitant quitter le CA à la fin du mandat de cette année)*

Pour 2018-2019, 6 personnes souhaitent ne pas renouveler leur engagement. La fonction de président sera aussi à reprendre.

Par cette lettre, nous vous interpellons à vous impliquer dans la MJC. Nous sommes conscient que les propositions et activités de la MJC doivent se renouveler régulièrement afin de rester attractif. Nous comptons sur chacun pour apporter ses propositions en nous contactant par email, par téléphone, en interpellant des personnes de la MJC ou, le mieux en venant à l'assemblée générale.

Nous ne cachons pas non plus que s'impliquer dans la vie et l'organisation d'une association prend du temps. Nous le savons. Nous vous invitons cependant à prendre le temps de la réflexion et d'imaginer le ou les manques que provoquerait la dissolution de la MJC pour vous, pour les familles et pour le dynamisme de notre village.

Nous restons à votre disposition pour en rediscuter et vous convions à notre assemblée générale Jeudi 28 Juin 2018 à 19h30 à la salle des fêtes de St Médard.

Pour nous contacter : mjc_saint_médard@gmail.fr

INFOS DIVERSES

Nous avons retrouvé des lingettes à la pompe de relevage du Tinchon !!!!!

Que peut-on rejeter aux réseaux d'assainissement ?

	Types de produits	Pourquoi ?
	Eaux ménagères 	La station d'épuration est conçue pour assurer un traitement biologique de ce type d'effluent
	Eaux vannes 	La station d'épuration est conçue pour assurer un traitement biologique de ce type d'effluent
	Papier toilettes 	C'est le seul papier qui se dégrade entièrement dans les réseaux d'assainissement

Et ce qu'il est INTERDIT de rejeter :

	Types de produits	Pourquoi	Où les éliminer ?
	Rouleaux carton du papier toilette 	Pas de dissolution Obstruction des pompes et des réseaux Pollution de la rivière via les déversoirs d'orages Recyclage possible	Bac / sac jaune (recyclage)
	Lingettes (même biodégradables), tissus, couches, serviettes hygiéniques, tampons, mégots... 	Pas de dissolution Obstruction des pompes et des réseaux Pollution de la rivière via les déversoirs d'orages	Bac / sac à ordures ménagères
	Restes de Nourritures, épluchures... 	Surcharge de la station d'épuration Augmentation des coûts de traitement	Compostage Bac / sac à ordures ménagères Alimentation animale
	Médicaments 	Non traités par la station d'épuration Impact direct sur la vie aquatique	Pharmacie Récupérateur spécifique
	Produits toxiques (solvants, peintures...) 	Non traités par la station d'épuration Dégradation des réseaux et ouvrages Impact sur la vie aquatique Risque pour le personnel d'exploitation	Déchèterie Filière spécifique
	Huiles et graisses 	Obstruction des réseaux et ouvrages Dysfonctionnement de la station d'épuration	Déchèterie Filière spécifique

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique, poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, en partenariat avec la FREDON⁴, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 42 : 06 58 17 75 93 /
contact.gds42@reseauugds.com

FREDON : 04 37 43 40 70 /
frelonasiatique@fredon-rhone-alpes.fr

2017 : progression modérée du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région, le nombre de nids observés en 2017 est de 414 (contre 319 en 2016). Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été moins favorables au prédateur que celles des 2 années précédentes (voir Carte 1) :



Carte 1 : Signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur les départements de la Loire, du Rhône et de l'Ain

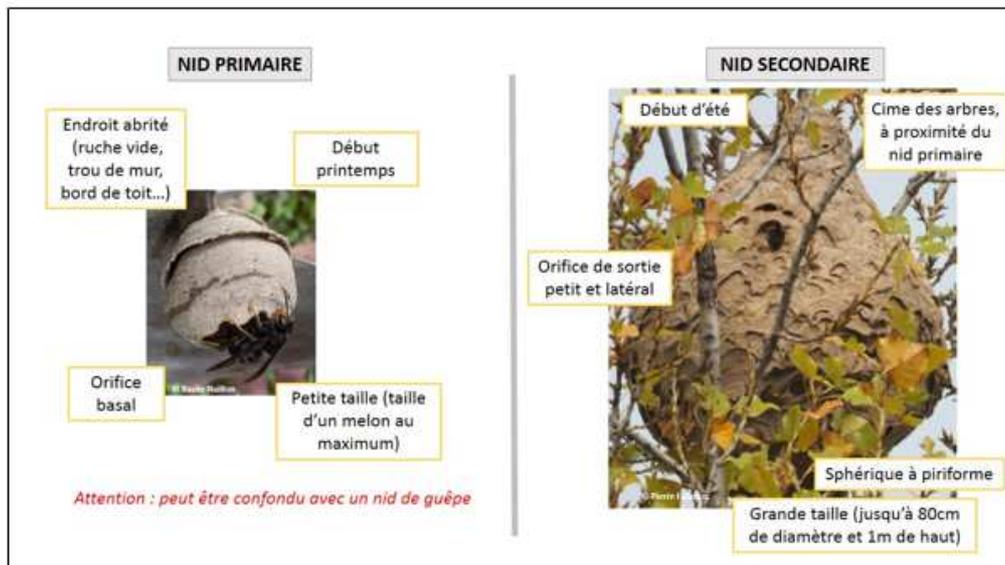
Dr Prémila CONSTANTIN
Section apicole GDS Rhône-Alpes

¹ Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

² Arrêté du 26 décembre 2012

³ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

⁴ FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles



Prochain Conseil Municipal le vendredi 29 juin.